

2022/...

TRANSMIS LE 29-03-2022
REÇU LE 29-03-2022
AFFICHÉ LE 30-03-2022
NOTIFIÉ LE 30-03-2022
PUBLIÉ LE 30-03-2022
EXÉCUTOIRE LF30-03-2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°11

OBJET : FINANCES – CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 5 000 000€ DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 ENTRE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE LA GARENNE ET LA BANQUE POSTALE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Hervé GALICHET : Claire LE BERRE
Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ
Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°11 du CM du 24/03/2022 P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION n°11

OBJET : FINANCES – CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 5 000 000€ DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 ENTRE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE LA GARENNE ET LA BANQUE POSTALE.

Le Conseil municipal

VU les articles L.2337-3, L.1611-3-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021, déléguant au Maire des pouvoirs dans la limite des prescriptions contenues dans l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'offre de financement et les conditions générales version CG-LBP—2021-12 proposées par la Banque postale ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022 approuvant le Budget Primitif de la Commune,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de recourir à un emprunt de 5 000 000€ destiné au financement du programme d'investissements 2022 de la commune.

APRÈS avis de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité en date du 14 Mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à LA MAJORITÉ des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : DECIDE d'accepter l'offre de financement à 5 000 000€ par la Banque postale

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer l'offre de financement

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Madame Jeanne Chantec, - Cougno
le 30 mars 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional D'Ile-De-France



Acte à classer

DL24032022-Q11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-29T17-51-54.00 (MI236518755)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

FINANCES - CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 5 000
000 euros DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT
2022 ENTRE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE LA GARENNE ET
LA BANQUE POSTALE.

Date de décision : 24/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.1. emprunt long terme

Acte : 11 - FIN- EMPRUNT BANQUE
POSTALE 5 000 000 .PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

11 - FIN- EMPRUNT
BANQUE POSTALE 5 000
000 .PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/03/22 à 17:51

Date 29/03/22 à 17:51

Date 29/03/22 à 17:58

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle